## Commune de VERS-SUR-SELLE

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

## lors de la séance du 12 septembre 2023

Affichée le 18/09/2023

Le douze septembre deux mil vingt-trois, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

#### Ont été délibérées au cours de cette séance :

Délibération	N° 23/09/01
Denberation	N 23/09/01

### Objet : convention avec Somme Numérique pour des travaux chemin du château .

 Monsieur le Maire présente à l'Assemblée que le service Eaux et Assainissement d'Amiens Métropole a commandé aux services de Somme numérique le raccordement internet du réservoir situé sur la commune. Pour cela ils doivent réaliser des travaux de Génie civil dont un tronçon à construire chemin du château.

Dans ce contexte, Somme numérique souhaite conventionner avec la mairie pour l'autorisation de passage.

Cette convention est conclue pour la durée d'existence et d'utilisation de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention présentée.

Délibération	N° 23/09/02

## Objet : convention avec la FDE pour l'éclairage public du nouveau parking route de Conty.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'éclairage public 61 rue de Conty dans le cadre de la création d'un parking.
Il propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 17 670,00€ TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la FDE80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE80 (20% du coût des hors	
taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	6 540.00€
- Contribution de la commune :	11 130.00€
Total TTC	17 670.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le projet présenté par la FDE80
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière estimée à 11 300€

### Objet : demande d'admission en non-valeur de titres par le comptable public .

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 juillet 2023, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les demandes d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes : n°73 de l'exercice 2018, objet : périscolaire. Montant 29.50€

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Délibération N° 23/09/04

## Objet: DM1

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative pour le financement de :

- C 202 / 3000€ modification PLU

- C 6470 / 1500€ appareil auditif (aide versée à la commune par le FIPHPF reversée à l'agent)

- C 611 /702€ révision du Document unique - C 6541 / 29.50€ révision du Document unique admission en non-valeur

- C 204182 / 10 552.61€ FDE participation commune extension réseau rue du Marais

- C 204182 / 11 130€ FDE participation commune éclairage du futur parking route de Conty

Il propose donc d'inscrire les crédits comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéraº	Serv.	Eonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R				0.00€	24 682.61 €	24 682.61 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Eonc.	D				0.00€	24 682.61 €	24 682.61 €
202/20	Frais études, élaboration, modif et	Invest.	D				1 800.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
204182/204	Subx org publics divers - Bâtiment	Invest.	D				1 024.87 €	10 552.61 €	10 552.61 €
204182/204	Subx org publics divers - Bâtiment	Invest.	D				1 024.87 €	11 130.00 €	11 130.00 €
611/011	Contrats de prestations de service	Eanc.	D				116 622.60 €	702.00€	702.00€
615221/011	Entretien et réparations sur <u>bâtim</u>	Eanc.	D				5 527.29 €	-24 682.61 €	-24 682.61 €
615221/011	Entretien et réparations sur <u>bâtim</u>	Eaac.	D				5 527.29 €	-2 231.50 €	-2 231.50 €
6470/012	Autres charges sociales	Eoac.	D				389.87€	1 500.00 €	1 500.00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Eonc.	D				0.00€	29.50€	29.50€

<sup>\*</sup>S.-B. : Semi-budgétaire, S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'otérieur de la section

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.